

AVIS AUX PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'ajouter des caractéristiques environnementales et/sociales aux compartiments Allianz Retraite Sélection Obligations (Code Isin : FR001400P0D0 de la part RC (EUR)) et Allianz Retraite Sélection Actions (Code Isin : FR001400P0B4 de la part RC (EUR)) (ci-après les « Compartiments ») de la SICAV Allianz Sélection (ci-après la « SICAV ») à compter 1^{er} octobre 2024 comme suit :

- 10% au minimum de l'actif net de l'OPC seront investis dans des Investissements durables.
- Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE sera de 0,1 %.

Le Gérant ne s'engagera ni à une part minimale d'Investissements durables sur le plan environnemental qui ne seraient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ni à une part minimale d'investissements socialement durables. En effet, les investissements durables peuvent être librement alloués à ces deux objectifs au sein de la part minimale d'investissements durables communiquée au niveau des Compartiments (min. 10% de l'actif net).

L'annexe SFDR du prospectus sera donc mise à jour en conséquence au 1^{er} octobre 2024.

Nous vous invitons à vous y référer pour de plus amples informations sur le détail de ce mécanisme et la procédure applicable lors de son déclenchement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).